

Notaires



© 2016 Les Echos Publishing

D'ici à la fin 2016, une plate-forme web baptisée « Notaviz » sera mise en place par le Conseil supérieur du notariat. Ce site répondra à un double objectif : fournir au grand public des informations pratiques, des services gratuits et des outils de simulation (calcul des frais d'achat immobilier ou des plus-values immobilières, par exemple) mais aussi permettre aux clients des notaires, via un espace sécurisé, d'accéder à leur dossier et d'archiver des actes personnels tels des titres de propriété. À terme, la plate-forme devrait intégrer une fonction de prise de rendez-vous en ligne.

Parallèlement, pour faciliter les transactions, plus de 2 000 offices seront prochainement équipés d'un système de visioconférence rendant ainsi possible la signature à distance d'actes authentiques électroniques.

En complément : le Conseil supérieur du notariat envisage également de créer, d'ici à la fin de l'année, un site Internet dénommé « Good Bail » permettant aux particuliers de rédiger un bail d'habitation en ligne.

© 2016 Les Echos Publishing